La Voix du Frou
n°331 09/2019

Le Feu à Chartainvilliers

(suite)

27 juin 1901 : Incendie à Chartainvilliers

L'incendie du 27 Juin 1901, n'est malheureusement pas le plus important sinistre que connu Chartainvilliers.

En effet, déjà, « le 1er octobre 1575, environ trois heures après midi, le feu a pris à Chartainvilliers, et a brulé bien cinquante logis pour le moins, à raison du grand vent qui s'est levé ».

1901, l'aube d'un nouveau siècle

En ce début d'année 1901, « Chartainvilliers est un bourg de certaine importance, il compte en 134 maisons et *331* habitants. Différent des pays de Beauce en ce sens qu'au lieu d'être construit seulement des deux côtés d'une route, il est compact et sillonné de rues, sa vieille église et sa tour, qui recouvre le puits, lui ont conservé un aspect de moyen-âge qui rappelle la féodalité. Situé à proximité de la route de Chartres à Paris, et à peu de distance de Jouy, il est agréable. »

322 habitants et 20 pompiers primés

20 Sapeurs-pompiers, sous la conduite du sous-lieutenant Mauger, sont inscrits à la Compagnie de Chartainvilliers. Ils réalisent régulièrement des manœuvres. Chacun d'entre eux reçoit 5 fr. par an, desquels sont déduits des amendes de 0,25 fr. par absence aux manœuvres, ou pour « mauvais entretien (de son) clairon ».

Le 24 mars, la France se compte. Il y a 38,962 millions d'habitants dans l'hexagone.
Selon le compte-rendu du recensement, signé par le maire Désiré Bradin le 28 avril 1901, le village dénombre sa population résidente à 322 habitants, répartis dans 114 maisons.
Sur ce total, il y a une parité absolue, avec 161 femmes et 161 hommes recensés.
La moyenne d'âge est de 34,8 années (33,5 pour les hommes et 36,1 pour les femmes).
144 personnes sont mariées, 78 sont célibataires de plus de 18 ans, et 100 sont âgés de moins de 18 ans.
Il y a un strict équilibre entre hommes et femmes pour les différentes données.

En ce qui concerne la vie économique, 176 personnes (113 hommes et 63 femmes) déclarent une activité professionnelle. Celles liées à l'agriculture sont naturellement prépondérantes.

Le dimanche 19 mai 1901, des habitants de Chartainvilliers ont pu se rendre à Maintenon pour assister aux « Grandes manœuvres régionales de pompes à incendie ». Là, ils ont pu voir le grand défilé des trente-deux compagnies, dont, au 4e rang, celle de Chartainvilliers.

A partir de 15h30, chaque compagnie a pu montrer son habileté dans la manœuvre de sa pompe à incendie. En 4e division, la Compagnie des Sapeurs-pompiers de Chartainvilliers reçoit, avec celles de Soulaires, Senonches et Néron le 2e prix de « Manœuvre ». Elle se voit également attribuer le 2e prix de « Tenue et matériel ».
Les entrainements aux manœuvres « de concours », effectués les 31 mars, 12 et 16 mai précédents par les pompiers du village, n'auront donc pas été vains.

Le 20 mai 1901, a lieu la réception du lavoir construit le long du « Ruisseau des Fontaines des Martels », un « affluent » de l'Eure, sur la commune de St-Piat, sur un terrain de 3 ares 30 centiares acheté en mai 1900.

Les 9 et 15 juin 1901, un cheval du nom de « Chartainvilliers » ne dément pas les pronostics des turfistes parisiens et termine … dernier, du Prix des Champs-Elysées et du Prix du Mont-Valérien.

64e Année — N° 78 — 10 Centimes — 14 Francs par An — 10 Centimes — Dimanche 30 Juin 1901

JOURNAL DE CHARTRES

ET DU DÉPARTEMENT D'EURE-ET-LOIR

Politique, Commercial, d'Agriculture et d'Annonces judiciaires et volontaires

PARAISSANT TROIS FOIS PAR SEMAINE : LE MARDI, LE JEUDI & LE DIMANCHE

FONDATEUR : JACQUES-MARIN GARNIER | DIRECTEUR : EMMANUEL DE RORTHAYS | ADMINISTRATEUR-GÉRANT : R. SELLERET

Le Feu à Chartainvilliers

22 MÉNAGES BRULÉS — 100.000 FRANCS DE DOMMAGES

27 juin 1901 : Le drame

« En juin, ce sont les foins ». « Ce mois de 1901 est particulièrement chaud, orageux et il fait grand vent. ». « Jeudi [27 juin], après le repas de midi, la presque totalité des habitants du village regagne la plaine où le travail est particulièrement actif en ce moment. »

Le sinistre

« Quelques minutes avant trois heures, le feu s'est déclaré, au nord du hameau et tout en face de la mairie et de l'école, dans les dépendances de l'habitation Blondeau.
C'est une voisine, Mlle Basset, qui a, la première, aperçu les flammes.
« J'avais, nous dit-elle, conduit ma petite cousine au jardin dans l'intention de lui cueillir quelques cerises.
Il était environ trois heures moins cinq, lorsque je perçus un bruit sourd accompagné de crépitements. M'étant retournée, je vis une épaisse fumée s'élever au-dessus d'une « loge ».
Affolée, je me sauvai dans la rue en criant « au feu ! ».

« Chartainvilliers occupe une position assez élevée ; cette particularité a permis aux habitants des localités environnantes d'apercevoir les flammes et la fumée dès l'instant où celles-ci ont pris naissance et de hâter ainsi l'arrivée des secours. »

« Les quelques personnes qui se trouvaient à cette heure à Chartainvilliers organisèrent les premiers secours : une demi -heure après tous les travailleurs disséminés dans la plaine étaient sur les lieux.
Les deux pompes à incendie de Chartainvilliers furent mises en batterie ; fort heureusement, l'eau ne fit défaut à aucun moment et, grâce à la proximité de plusieurs mares, les vingt et une pompes qui combattaient l'incendie furent alimentées dans des conditions très satisfaisantes ».

« Les secours arrivent vite, ... trois cents pompiers venus de villages alentours lutteront pendant 4 heures durant. Il faut beaucoup de courage et d'héroïsme à ces hommes pour sauver ce qui peut l'être, détacher les chevaux, les vaches, rendre la liberté aux moutons. »
« Activé par un vent violent et trouvant en ce chaume desséché par le soleil un aliment puissant et un combustible excellent, la flamme se répandit, se propagea et vint lécher les maisons voisines, les allumant, se portant, au moyen des murs couverts en paille, d'une extrémité la plus reculée à une autre, la flamme gagna des maisons que l'on aurait cru par leur éloignement du foyer principal, à l'abri de l'incendie, et bientôt toute la partie du pays qui était sous le vent devint la proie des flammes.
C'était effrayant de voir la rapidité avec laquelle les flammes sautaient d'une maison à l'autre.
Le fracas des poutres qui craquaient, le tonnerre des planchers qui s'écroulaient, la poussière, la fumée, les cris des animaux, le bruit des pompes tout cela était si sinistre et si terrifiant que l'on vit pendant cet incendie les femmes, les vieillards et les enfants se sauver dans la plaine et craignant de se retourner pour ne pas assister à la ruine de leur demeure. »

« Les immeubles situés du côté ouest de la rue de la Mairie ont été les premiers réduits en cendres : des dépendances de la maison Blondeau, les flammes se sont communiquées de proche en proche aux habitations Huguet, Lhomme, Bauchet et Léon Delordre.
La ferme de M. Delordre forme l'angle des rues de la Mairie et de l'Eglise ; en raison de la direction du vent, les bâtiments qui bordent cette dernière rue (direction Néron) ont été rapidement la proie des flammes. Dans cette partie du bourg, les sinistrés sont Mme veuve Redreau, Mme veuve Delordre, MM. Langlois Achille, Leprince, Langlois Jules, Benoist Joseph, Chauveau et Langlois, père.
Enfin, dans la rue d'En-Bas, le feu a complétement anéanti la ferme de M. Langeoire Jules, et celle de M. Langlois Théodore, les habitations Lochon Marie, Taupin François, Albert Alexandre et Delordre François. Le café Benoist, à l'angle de la rue d'En-bas et de la rue de l'Eglise, a pu être en partie préservé ; la toiture à seule été brûlée. »

« Quels qu'aient été le zèle et l'activité déployés par toutes les personnes présentes, l'incendie ne put être circonscrit ; les derniers bâtiments consumés -ceux de M. Langeoire- se trouvent à l'extrémité de la rue d'En bas, de telle sorte que tout danger ne fut conjuré qu'au moment où les flammes se trouvèrent dépourvues de tout aliment. »

Refus d'alimenter la pompe

« Pendant l'incendie, les gendarmes de Maintenon ayant organisé une chaîne pour alimenter la pompe de Bouglainval, invitèrent le nommé Vannier, ouvrier jardinier chez M. Délépine, à se joindre aux personnes qui faisaient la part du feu.
Au lieu d'obtempérer à cet ordre, Vannier répondit : « Tout gendarmes que vous êtes, vous ne me ferez pas porter de l'eau. Vous n'êtes que des vulgaires gendarmes de campagnes ; moi je suis parisien, je ne crains pas la police ».
Vannier fut arrêté et conduit au violon municipal, non sans avoir porté plusieurs coups de poing aux gendarmes et au maire de Chartainvilliers. »

Actes de courage

En dehors de ce cas isolé, « Tout le monde a fait son devoir, d'autres ont fait plus encore, ils se sont conduits en

héros, certains dont les noms nous sont inconnus et qui resteront ignorés car leur héroïsme n'a d'égal que leur modestie, sont entrés dans des fermes alors que les flammes couraient de tous côtés, sont entrés dans des étables pendant que les plafonds menaçaient de tomber et ont détaché les chevaux, les vaches, donné la liberté à des moutons et sont ressortis ensuite au milieu de la fumée et de la flamme pour recommencer ailleurs dans des circonstances semblables le même travail.
Un courageux sauveteur, M. Leter, boucher à Maintenon, a sauvé au café Dubois un fût d'eau-de-vie susceptible de faire explosion.
D'autres encore, sont entrés dans l'eau au début de l'incendie, pour pouvoir plus facilement passer les seaux et n'en sont sortis que quatre heures après alors que le feu était circonscrit ; au mépris de leur santé, ces braves gens ont tenu à faire leur devoir.
Aussi, sans les connaître, sans les nommer, nous leur adressons des éloges sincères et des félicitations chaleureuses nous avions déjà eu en maintes et tristes circonstances des preuves du courage et de l'abnégation de nos populations beauceronnes, nous avons pu constater en cette triste occurrence que partout on retrouvait ce même courage et lorsqu'un voisin est menacé, qu'il soit ami ou qu'il soit ennemi, on laisse dehors toutes les rancunes pour entrer chez lui et sauver ses biens menacés. »

La soirée

« A six heures, les pompiers avaient noyé tous les décombres.
Des dispositions furent prises immédiatement en vue d'assurer un gîte aux habitants des maisons incendiées.
M. Bradin, maire, [qui] avait passé l'après-midi à Chartres, décide que les pompiers de Jouy, Saint-Piat et Chartainvilliers resteraient en permanence au bourg pendant la nuit. »

Les dommages et l'évaluation

« Les dommages sont grands et l'évaluation est difficile … Plusieurs fermes incendiées étaient neuves ou à peu près, cela ne leur a pas empêché de brûler, par exemple celle de M. Langeoire, dont les hangars, bergeries et habitation venaient d'être nouvellement reconstruits.
Dans tous les incendies, il y a des détails bizarres, ainsi pourquoi les maisons couvertes en ardoises ont-elles flambé avec autant de rapidité que celles en chaume ? On ne s'explique cela que par la chaleur qui faisait sauter les ardoises et le feu se communiquait dans les greniers ; alors qu'une maison en tuiles, se trouvant en plein foyer d'incendie, adossée à une remise qui a brûlé entièrement, à proximité d'une meule de paille et à peu de distance d'un tas de fagots, n'a pas été atteinte.
En plus des immeubles qui sont incendiés, il y a les instruments agricoles, les voitures, les volailles, les mobiliers et, quoiqu'en ce moment il n'y ait pas beaucoup de récoltes entassées, j'ai tout de même vu en plusieurs endroits des tas de blés détériorés, des mangeailles, de la paille et du fourrage brûlé. A part un veau et une vache les bestiaux ont été sauvés. Volailles et lapins ont été rôtis.
Le chiffre de 100 000 francs était sans doute fourni par les compagnies d'assurance, mais je me suis convaincu, au cours de mon enquête, qu'il y avait pour plus de 100 000 francs de dégâts et j'ai su ainsi que, par économie, la plupart de ces gens n'avaient pas assuré leurs biens pour leur réelle valeur. »
De plus, « la plus grande partie des récoltes fourragères entassées dans les granges et les greniers n'était pas assurée. »
« Les deux principales fermes, celles de MM. Langlois et Laugeoire, subissent, à elles seules, de 45 à 50 000 fr. de pertes. »

Du pittoresque, malgré l'infortune

« C'est une réelle infortune pour ce petit village pas riche, modeste, où l'on vivait content et satisfait, pourvu qu'on eût un toit pour abriter sa famille quelque braves animaux dans l'étable et une récolte dans la grange ou le cellier !
Certains sont plus à plaindre que les autres.
Quand le feu éclata, M. Langlois travaillait à la réfection du mur du presbytère (face à l'église) ; il n'eut que le temps d'accourir, mais le feu, sinistre voleur, lui avait déjà tout pris !
Le pauvre homme a perdu ses papiers, ses « comptes » comme il dit, et il se demande maintenant comme s'y prendre pour faire ses mémoires…

Partout, le spectacle offert à Chartainvilliers, est lamentable et quelques fois même, pour le journaliste qui ramasse son grain de mil partout où il se trouve, il n'est pas dénué de pittoresque.
Ce pittoresque je l'ai trouvé vendredi au café Benoist qu'un ennemi -et en est-il de plus terrible que l'incendie- vient de transformer en un véritable champ de bataille.
Ce pauvre café, où les joueurs attristés, ne songent plus à faire la partie de manille, est éventré de presque toutes parts.

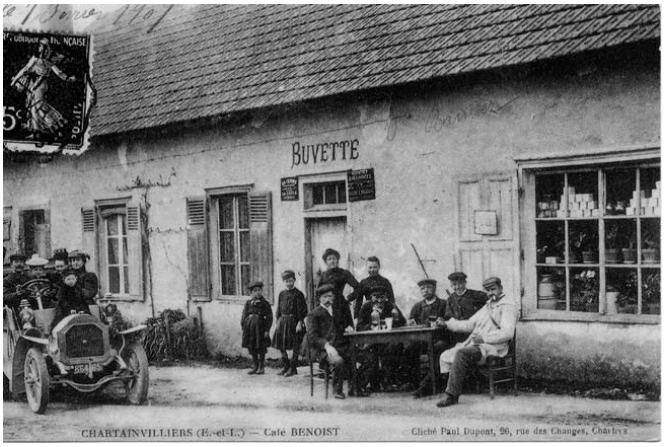

Les propriétaires, les époux Benoist -de braves gens [installés depuis avril 1900]- ont, faute de mieux, installé leur lit sur le billard ; M. Benoist nous dit qu'il n'a pas trop mal dormi, il était si fatigué ! et pour un peu qu'on le pressât, il nous avouerait presque qu'il a ronflé un petit peu. C'est bien permis n'est-ce pas ?
Quant à Mme Benoist, la pauvre dame n'a pu, nous a-t-elle déclaré, clore l'œil de la nuit, ayant toujours devant elle la rouge vision de l'incendie.
M.et Mme Benoist ont perdu beaucoup de choses, mais ce que Mme semble regretter le plus, c'est sa robe de mariage que le feu, qui ne respecte rien, a brûlée.

On n'a pas cœur à rire, à Chartainvilliers et l'on pleure même en maints endroits.
Cependant, si les dégâts sont grands, qui, avec le temps, pourront se réparer, on peut se féliciter qu'il n'y ait pas eu de victimes.
Tout le monde a pu se sauver, et l'on ne compte guère comme blessé que M. Benoist, déjà nommé, qui a été brûlé à la main ».

L'enquête de la gendarmerie

« L'idée de malveillance ayant été mise en avant la gendarmerie de Maintenon s'est transportée sur les lieux et a recueilli cette version ; on ne doit guère s'y arrêter et il est

probable qu'on ne s'y arrêtera pas.
En effet, un enfant de six ans se trouvait dans la cour Blondeau quand le feu a pris et on l'accuse d'avoir mis le feu en jouant.
Les gendarmes ont entendu la déposition de Mlle Eugénie Basset, ... ils ont également interrogé le garde champêtre et les autorités présentes au moment du sinistre sans que pour cela il soit possible d'établir une version formelle. »

Les secours aux sinistrés

« Oui, encore une fois, le malheur est grand et s'il est un bourg auquel il semblait devoir être épargné ; c'est bien le bourg de Chartainvilliers, si intéressant avec sa population paisible, laborieuse, économe, qui semble emprunter aux horizons pacifiques son calme et sa sérénité.
J'ai causé avec M. le Curé, avec M. l'Instituteur qui, avec M. le Maire se sont prodigués au cours de ces journées néfastes et tous deux m'ont fait le plus grand éloge des gens de Chartainvilliers qu'ils connaissent bien, qu'ils voient chaque jour à la tâche et qu'ils apprécient. »

« Il y a donc aujourd'hui vingt-deux ménages sans asile, sans un sou devant eux, sans un vêtement à changer ; des personnes charitables se sont offertes pour loger, en attendant, les sinistrés sans asile.
M. Ernest Thirouie, de Théléville, a envoyé deux voitures de paille pour distribuer à ceux qui avaient des bestiaux et qui n'ont plus rien pour les nourrir et les coucher. »

Au 11 août 1901, 3 562,60 fr. auront été recueillis, dont 500 alloué par le Département, 150 par la Commune, 300 par le Ministère de l'Intérieur, 50 par le Président de la Chambre des Députés, 52 par la ville d'Epernon, …

Médaille et livret de 50 fr pour un sauveteur

Un an plus tard, le dimanche 29 juin 1902, Armand LOCHON se verra remettre par l'Adjoint au Maire, M. Dauvilliers, en présence de la compagnie de sapeurs-pompiers et du conseil municipal de Chartainvilliers une médaille et un livret de Caisse d'Epargne de 50 F. Ces récompenses lui sont attribuées par la Société d'Assurances Mutuelles d'Eure-et-Loir, en raison du courage et du sang-froid dont il fit preuve lors de l'incendie du 27 juin 1901. Monté sur une maison, qui séparait le foyer de l'incendie du reste du village, il contribua à préserver tout un quartier.

LA VIE CONTINUE

Malgré la tragédie que vient de subir le village de Chartainvilliers et ses habitants, la vie se poursuit durant cette année 1901.

Si le vote de la Loi du 1er juillet 1901, sur le contrat d'association, y passe inaperçue, deux familles (le garçon Régnier et la fille Le Fay) peuvent se féliciter du succès de leur enfant au Certificat des Etudes Primaires.
Le 8 juillet 1901, en France, la vitesse des automobiles est limitée à 10 km/h. Le 13 septembre est instaurée l'immatriculation des véhicules roulant à plus de 30 km/h.
A mi-juillet 1901, il est promis une bonne récompense à qui ramènera, « à la mairie de Chartainvilliers, un chien basset griffon noir perdu à Bouglainval, ou dans ses environs ».

La commune doit refaire la toiture de l'église. Le 16 juillet, dans un courrier adressé à la Préfecture, l'Evêque de Chartres, Monseigneur J. Fournier, « appui la demande de secours [auprès de la Préfecture/Etat] … d'autant plus nécessaire que la Commune [de Chartainvilliers] vient d'éprouver un dommage sensible occasionné par un incendie qui a détruit un tiers des habitations ».
L'adjudication de ces travaux sera faite le 21 juillet 1901 à l'entreprise Nardin de Nogent-le-Roi, sur la base d'un devis de 5 750 fr. La réception de ceux-ci interviendra le 20 avril 1902, en présence de M. Bradin, Maire et de M. Vaillant, architecte.

Avant de quitter l'école, du 14 août au 27 septembre 1901, pour les vacances scolaires, les élèves de la classe de Chartainvilliers apprennent qu'ils ont été classés, avec 183 points, 245e (sur 678) au 6e championnat de tir des écoles primaires.
Alors que l'on prépare les futurs soldats de l'affrontement de 1914, sauront-ils que le 10 décembre 1901, conjointement avec le suisse Henri Dunant, père fondateur de la Croix Rouge, un français, Frédéric PASSY, reçoit, pour ses idées et ses actions pacifistes, féministes, abolitionnistes, sociales et libérales, le 1er Prix Nobel de la Paix qui est attribué par le Parlement de Norvège ?

Le 8 décembre 1901, 23 personnes sont réunies pour le repas de la Sainte-Barbe (patronne des pompiers) au restaurant Benoist réouvert pour l'occasion. GF

Si j'étais fée…

Si j'étais fée, oh ! sur la terre entière
Je répandrais le calme et le bonheur ;
Je laisserais les enfants à leur mère,
Je laisserais à la tige la fleur.
L'agneau timide au bord de la rivière
Au nez du loup viendrait boire sans peur ;
Pour l'écolier et pour le chat voleur.
Le nid bavard serait chose sacrée ;
Et le lapin, sur l'herbe parfumée,
Tranquillement se rirait du chasseur,
Si j'étais fée.
Si j'étais fée,
Les nations unissant leurs efforts,
S'empresseraient d'abaisser leurs frontières
L'humanité ne ferait qu'un seul corps.
Tous s'aimeraient, et la haine étouffée
Ne serait plus qu'un posthume remords,
Si j'étais fée.
Si j'étais fée, ai-je dit ; mais, hélas !
Je vois trop bien que je ne le suis pas.
On a perdu la magique baguette.
Les hommes sont jaloux et querelleurs ;
Les nations, qui devraient être sœurs,
S'abandonnant à leur rage inquiète,
A s'entre-nuire appliquent tout leur soin,
Et l'âge alors que je rêve est bien loin.
Et je soupire, en cherchant dans mon coin
Comment guérir notre race insensée :
Si j'étais fée !

Frédéric PASSY

Sources : Archives et Photo Mairie de Chartainvilliers - Chartainvilliers Informations Communales - Voix du Frou - Archives départementales d'Eure-et-Loir - Le Journal de Chartres - Le Progrès - Photos MB - Wikipedia - Documents auteur GF